

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Diplôme : **Diplôme d'Université Médiathécaire Documentaliste**

Responsable (s) : **Stéphan BARBAS**

Contrôle continu

		Durée	Coeff.	Report
UE	Epreuve			
UE 101 : Connaître l'environnement professionnel	1 devoir maison individuel : un exercice de bibliographie sur un sujet de droit en bibliothèque		50% de l'UE	NA
	1 devoir maison individuel : exercices d'application sur une base de données		50% de l'UE	NA
UE 102 : Gérer les collections et l'Information	1 devoir à distance en temps limité : exercices de catalogage	1h	35% de l'UE	NA
	1 devoir individuel en présentiel en temps limité : une note de synthèse	3h	30% de l'UE	NA
	1 devoir à distance en temps limité : questionnaire à réponses courtes sur l'ensemble des modules de l'UE	1h	35% de l'UE	NA
UE 103 : Maîtriser la recherche documentaire et informationnelle, organiser les accès et la diffusion des résultats	Moyenne de 2 à 3 exercices individuels de recherche informationnelle (en présentiel et devoir maison)		50% de l'UE	NA
	1 devoir maison individuel : diffusion des résultats de la veille documentaire		50% de l'UE	NA
UE 104 : Professionnalisation et stage d'observation (35 heures)	1 devoir maison en groupe avec restitution orale : compte-rendu de visite d'un établissement documentaire	30 min (pour l'oral)	100% de l'UE	NA
UE 105 : Gérer des projets : événements, action culturelle et	1 devoir maison en groupe : une fiche projet d'animation		35% de l'UE	NA

NB : L'évaluation des DU se déroule sur une session unique. Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise.

Les UE ne sont pas compensables entre elles.

En cas d'absence (cas de force majeure) à un examen, un report de l'épreuve peut être demandé par le stagiaire au responsable pédagogique du diplôme.

	éducative	1 devoir maison individuel : exercices d'analyse critique de l'information		30% de l'UE	NA
		1 devoir en présentiel en groupe : une production tutorée avec restitution orale	20 min (pour l'oral)	35% de l'UE	NA
	UE 106 : Adapter sa médiation aux contenus documentaires particulièrement numériques : Méthodologie d'un choix de ressources documentaires	1 devoir maison en groupe avec restitution orale : choix de ressources avec pistes de médiation	20 min (pour l'oral)	100% de l'UE	NA
	UE 107 : Adapter sa médiation aux usagers (professionnels, jeunesse, adultes et spécifique)	1 devoir maison individuel : une bibliographie sur une thématique de publics (et les services mis en œuvre)		50% de l'UE	NA
		1 devoir maison individuel : une étude de cas		50% de l'UE	NA
	UE 108 : professionnalisation et stage : stage pratique (280h) évalué par un mémoire professionnel.	1 mémoire professionnel avec soutenance orale <i>Mémoire adapté pour les candidats ne souhaitant valider qu'un ou plusieurs blocs de compétences. Nous consulter.</i>	30 min (pour l'oral)	100% de l'UE	NA

Informations complémentaires

La formation est validée avec l'obtention d'une moyenne de 10/20 minimum. Chaque UE est également validée par l'obtention d'une note moyenne de 10/20 minimum.
Les UE ne sont pas compensables entre elles.

L'épreuve de substitution ou épreuve de remplacement consiste pour chacune des UE à 1 oral avec préparation (20 min de préparation + 20 de passage), hormis pour l'UE 108, pour laquelle le mémoire professionnel et la soutenance orale sont maintenus à l'identique.

Pour les candidats souhaitant ne préparer qu'un seul ou plusieurs blocs de compétence, le mémoire attendu est adapté en fonction en accord avec les responsables pédagogiques.

Les écrits sont susceptibles d'être soumis au logiciel Compilatio afin de contrôler le plagiat et l'utilisation de l'intelligence artificielle. L'usage de l'intelligence artificielle n'est pas autorisé.

NB : L'évaluation des DU se déroule sur une session unique. Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise.

Les UE ne sont pas compensables entre elles.

En cas d'absence (cas de force majeure) à un examen, un report de l'épreuve peut être demandé par le stagiaire au responsable pédagogique du diplôme.